



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES  
PRÉFET DU RHÔNE

Lyon, le - 4 MARS 2023

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,  
Préfet du Rhône

à

Monsieur le Président de Vienne Condrieu Agglomération

**OBJET** : *Contribution de l'État pour l'élaboration du PCAET de Vienne Condrieu Agglomération*

**P. J.** : *Annexe à la contribution de l'État*

Par délibération du 27 juin 2018, Vienne Condrieu Agglomération s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) pour répondre aux obligations de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV).

Le territoire de Vienne Condrieu Agglomération fait l'objet de nombreuses réflexions en matière d'aménagement du territoire formalisées au travers de documents supra communaux dont, notamment, le SCoT des Rives du Rhône. La partie Iséroise de votre territoire a également été labellisée territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) en 2015, ce qui lui a permis de s'engager fortement sur les thématiques du développement durable et de la transition énergétique.

Concomitamment, votre collectivité se lance dans la démarche d'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) et d'un Plan de Mobilité (PDM). Vous avez décidé de coordonner l'élaboration de votre plan climat avec ces deux documents afin d'assurer la cohérence d'enjeux souvent complémentaires et transversaux.

Je soutiens cette démarche croisée qui permettra, sans nul doute, de mutualiser les moyens, mais surtout de garantir les meilleurs résultats possibles en matière de transition écologique et d'adaptation au changement climatique, facteurs clés pour penser l'avenir de votre territoire.

Afin d'alimenter vos travaux, vous trouverez, annexée à ce courrier, la liste des principaux enjeux de votre territoire identifiés par les Directions départementales des territoires de l'Isère et du Rhône. Je souhaite relever :

- l'enjeu de la qualité de l'air fortement lié à celui de la santé de la population, d'autant plus prégnant que deux communes se trouvent en périmètre de Plan de prévention de l'atmosphère (PPA) et que la majeure partie du territoire est en zone sensible pour la qualité de l'air ;
- l'enjeu des transports et déplacements, première source de la dégradation de la qualité de l'air, qui doit constituer un élément essentiel dans une réflexion globale de développement du territoire

- l'enjeu résidentiel avec le besoin persistant de réhabilitation énergétique du parc privé et l'exemplarité à atteindre sur les bâtiments publics qui pourra avoir un effet d'entraînement ;
- l'enjeu d'augmenter la production d'énergie renouvelable au vu du potentiel du territoire ;
- l'enjeu de préservation des terres agricoles essentiel au maintien de l'agriculture, mais participant également à la capacité de stockage carbone du territoire ;
- l'enjeu d'adaptation au changement climatique en complément indispensable des actions d'atténuation, engagées et à engager.

Je vous remercie de veiller à ce que ces enjeux soient pris en compte au travers des différentes parties composant votre PCAET, à savoir : un diagnostic détaillé de l'état actuel et des potentiels d'évolution, une stratégie affichant des objectifs qualitatifs et quantitatifs, qui se déclinera dans un programme d'actions opérationnelles.

Pour ce faire, je vous invite à poursuivre les échanges et partenariats, d'ores et déjà initiés localement, qui constituent en eux-mêmes des premières actions pour alimenter la démarche.

Les services de l'État, et plus particulièrement les directions départementales des territoires de l'Isère et du Rhône, se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans ces démarches.

*Mailhos*

Pascal MAILHOS

*Copie à M. le Préfet de l'Isère*

## **Annexe :**

### **liste des principaux enjeux – PCAET de Vienne Condrieu Agglomération**

#### **Enjeux généraux**

##### **Enjeu 0.1 : veiller à la compatibilité du PCAET avec les documents stratégiques**

Sur le plan réglementaire, le PCAET s'articule avec les autres documents de planification stratégique de la façon suivante :

- Le PCAET doit être compatible avec les règles et prendre en compte les objectifs du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) exécutoire.
- Le PCAET doit prendre en compte le SCoT des Rives du Rhône.
- Les communes de Loire-sur-Rhône et Chasse-sur-Rhône font partie du périmètre du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'agglomération lyonnaise, et la majeure partie des communes du territoire est en zone sensible pour la qualité de l'air.

Le PCAET doit être compatible avec le PPA. Ainsi, son programme d'actions doit prévenir et réduire les émissions de polluants atmosphériques.

*Point de vigilance : si l'attention peut être plus forte pour ces 2 communes, la collectivité veillera à ce que les enjeux liés à la qualité de l'air soient bien appréhendés sur l'ensemble du territoire.*

##### **Enjeu 0.2 : exploiter les PLU / PLUi comme leviers d'action**

Le PCAET doit permettre de venir compléter les documents de planification en adoptant une vision transversale à l'ensemble des thématiques sous l'angle de la transition énergétique et de la qualité de l'air. Il constitue donc un véritable outil de hiérarchisation des enjeux du territoire afin de prioriser les actions à engager et éclairer les prises de décisions politiques.

Les services de l'État veilleront à une retranscription opérationnelle et concrète de l'ambition de votre territoire en matière de politiques climat-air-énergie. Il est demandé aux PLU – voire au futur PLUi – de prendre en compte le PCAET. Aussi, ces documents d'urbanisme doivent être pris comme des premiers leviers à disposition de la collectivité pour concrétiser des actions de votre programme. Il est alors attendu une articulation forte entre l'élaboration du plan climat et l'élaboration ou révision des PLU / PLUi, afin qu'une cohérence soit mise en œuvre entre les documents.

Il conviendra de veiller à une rédaction des actions du PCAET qui facilite leur transposition dans les documents de planification et notamment en termes de règles d'urbanisme (pour favoriser par exemple les performances énergétiques des bâtiments).

##### **Enjeu 0.3 : garantir la cohérence entre toutes les parties du PCAET**

Les services de l'État seront vigilants à une bonne articulation et cohérence entre les différentes parties du plan climat. À savoir, le diagnostic devra faire l'état des lieux de l'existant et étudier de manière précise les potentiels du territoire :

- réduction des consommations d'énergie ;
- production d'énergie renouvelable ;
- réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- amélioration de la qualité de l'air ;
- réduction des émissions de polluants atmosphériques.

La stratégie, traduisant l'ambition du territoire, devra être cohérente avec les potentiels identifiés, et cela au regard des objectifs locaux, régionaux et nationaux. Enfin, le programme d'actions permettra de répondre aux objectifs qualitatifs et quantitatifs fixés. Pour cela, des indicateurs de résultats et de gains sont attendus pour chaque action.

## Enjeu 0.4 : veiller à une concertation et à une implication forte des acteurs locaux

Pour que votre plan climat soit partagé et suffisamment ambitieux, il est nécessaire que votre démarche se poursuive en associant un large panel d'acteurs locaux.

Il est par ailleurs intéressant dans votre programme d'actions, d'identifier des actions portées par des acteurs hors collectivité, preuve d'une concertation réussie et d'une implication des différents acteurs de votre territoire.

### Enjeux thématiques

Pour rappel, les consommations énergétiques sur votre territoire se répartissent de la manière suivante :

- le transport routier (45 %) ;
- le résidentiel (22 %) ;
- le tertiaire (10 %).

Source : *ORCAE Auvergne-Rhône-Alpes, 2019*

En ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre, les secteurs les plus émetteurs sont :

- le transport routier (52 %) ;
- l'industrie hors branche énergie (14 %) ;
- le résidentiel (14 %) ;
- l'agriculture, sylviculture et aquaculture (7 %) ;

Source : *ORCAE Auvergne-Rhône-Alpes, 2019*

Les principaux polluants atmosphériques sont :

- les particules ou poussière en suspension PM10 et PM2,5 ;
- les oxydes d'azote NOx ;
- le dioxyde de soufre SO2 ;

Les polluants atmosphériques, composés de gaz toxiques ou de particules nocives, ont un effet direct sur la qualité de l'air, et donc également sur la santé et les écosystèmes.

Source : *ATMO Auvergne Rhône-Alpes, 2019*

À préciser par l'étude des potentiels, ces données permettent une première identification des secteurs sur lesquels seront attendues des réflexions et des propositions d'actions concrètes.

#### 1 – Thématique : mobilité et déplacements

Le PCAET doit permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de polluants atmosphériques (dioxydes d'azote, particules fines entre autres) et encourager à une mobilité plus sobre en énergie. Les actions peuvent donc concerner :

- la réduction de la mobilité (éviter certains déplacements) ;
- la réduction du nombre de déplacements en véhicule motorisé (mutualisation des véhicules, réduction des distances à parcourir, report modal) ;
- la réduction de l'exposition des populations aux polluants émis par les véhicules.

Elles peuvent s'appliquer à la mobilité des personnes, comme à la mobilité des biens (flux de marchandises en lien avec les zones d'activité du territoire).

L'articulation avec le PDM sera essentielle. Il conviendra de bien préciser dans quel cadre les actions liées au transport sont pilotées.

### **Enjeu 1.1 : inciter les déplacements de courte distance en modes actifs**

En matière de mobilité, le PCAET de Vienne Condrieu Agglomération devrait viser à du report vers les modes actifs pour les déplacements de courte distance (inférieurs à 5 km) encore trop réalisés en voiture et qui représentent donc une source importante de polluants.

Pour cela, la trame viaire du territoire est à adapter pour un meilleur partage de la voirie au profit des modes actifs.

### **Enjeu 1.2 : renforcer la stratégie des déplacements domicile-travail**

En ce qui concerne les déplacements domicile-travail, les liaisons vers les principaux pôles d'emploi constituent un enjeu majeur au sein du territoire, mais aussi au-delà.

Mettre en œuvre une stratégie de développement des transports en commun sur les deux rives du territoire peut constituer une action de votre PCAET, notamment pour organiser les déplacements en direction du centre-ville de Vienne, de la métropole lyonnaise, des zones d'activité du territoire et des gares à proximité.

Le covoiturage, impulsé entre autres par la réalisation de plans de mobilité par les entreprises et administrations, pourrait aussi contribuer à la baisse des kilomètres parcourus en autosolisme sur le territoire.

### **Enjeu 1.3 : développer le GNV / bioGNV pour le transport de marchandises**

Concernant le transport de marchandises, le PCAET pourrait également être l'opportunité de développer la filière GNV (gaz naturel pour véhicules) et ainsi encourager la transition de la flotte de poids lourds, importante, traversant le territoire.

Le développement de la filière bioGNV peut également être étudiée, via le développement de la filière méthanisation (cf. thématique : énergies renouvelables).

*Nota : tous ces éléments sont repris et approfondis dans la contribution de l'État pour l'élaboration du PDM de Vienne Condrieu Agglomération.*

## **2 – Thématique : secteur résidentiel**

### **Enjeu 2.1 : renforcer les outils pour la rénovation énergétique des logements**

La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) prône la disparition des « passoires thermiques » et la massification de la réhabilitation énergétique des logements. La rénovation thermique des logements est une source non négligeable d'économie d'énergie, elle diminue la facture des Français tout en améliorant leur qualité de vie et en développant une industrie performante du bâtiment.

Le potentiel de rénovation énergétique de votre territoire est particulièrement important, puisque la moitié des logements ont été construits avant 1975, date des premières réglementations thermiques.

Ces constats mentionnés dans le PAC PLH de l'État montrent que l'amélioration du parc ancien est un enjeu fort du territoire. La cohérence du PCAET et du PLH est donc essentielle pour atteindre des objectifs ambitieux en termes de rénovation énergétique, et ainsi lutter contre la précarité énergétique des ménages.

La partie Iséroise de Vienne Condrieu Agglomération met en œuvre une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour une durée initiale de 3 ans et prorogée pour deux années supplémentaires jusqu'au 31/12/2020. Cette opération vise à accompagner et à aider financièrement les propriétaires à réaliser des travaux de réhabilitation afin de lutter contre la précarité énergétique de leur logement et permettre la résorption de l'habitat indigne et de l'insalubrité. L'efficacité de l'OPAH n'est pas totale mais reste à souligner, avec près de 150 logements ayant bénéficié de subventions pour une rénovation énergétique.

Dans le cadre de la dynamique régionale de déploiement du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH), le PCAET pourrait donc prévoir la mise en place d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) sur le territoire.

### **Enjeu 2.2 : montrer l'exemplarité des collectivités sur les bâtiments publics**

Une réflexion sur la réhabilitation thermique des bâtiments publics paraît incontournable dans un objectif d'exemplarité. Dans un premier temps, un recensement des bâtiments publics à requalifier permettait de cerner le potentiel d'économie d'énergie et de fixer les objectifs à atteindre.

Outre des objectifs de bâtiment énergétiquement performant, l'exemplarité peut passer également par l'emploi d'éco-matériaux et de matériaux biosourcés.

Une stratégie de développement de ces filières peut s'avérer intéressante sur le territoire, en incluant la mise en place d'un réseau d'artisans spécialisés dans l'emploi de ces matériaux.

### **Enjeu 2.3 : favoriser un urbanisme des courtes distances**

La structuration du territoire doit encourager « l'urbanisme des courtes distances » en consolidant l'armature urbaine. Cela permettra à terme de favoriser les équipements qui ne peuvent être mis en œuvre dans un tissu urbain trop distendu (réseaux de chaleur, transport...).

### **Enjeu 2.4 : inciter à une performance des dispositifs de chauffage au bois pour une meilleure prise en compte de la qualité de l'air**

La principale source de pollution de l'air due au secteur résidentiel est le chauffage au bois par des appareils non performants. Le PCAET pourrait être l'occasion de mettre en place des actions (campagnes de communication, incitations financières, etc.) permettant de remplacer ces installations par des appareils plus performants.

## **3 – Thématique : Agriculture et sylviculture**

### **Enjeu 3.1 : mener une réflexion agro-écologique des pratiques agricoles du territoire**

L'agriculture occupe une place importante dans l'économie et l'organisation de votre territoire. Afin de préserver cet atout, votre PCAET doit s'interroger sur les adaptations nécessaires au regard des exigences environnementales et des enjeux liés au changement climatique. Dans ce cadre, votre PCAET pourra définir des actions permettant de :

- développer les circuits agricoles courts et locaux (en accompagnant les ventes directes, en mobilisant les acheteurs publics, etc.) ;
- accompagner la vague de conversion à l'agriculture biologique qui s'accélère depuis quelques mois pour certains systèmes de production en particulier (céréales, polyculture-élevage, semence, maraîchage, viticulture, etc.) ;
- accompagner les pratiques de gestion des rémanents agricoles et forestiers, dans le cadre du Schéma Régional Biomasse (SRB), pour limiter au maximum le brûlage (dans les communes hors PPA), producteur entre autres de particules fines.

### **Enjeu 3.2 : maîtriser l'artificialisation des sols par un maintien des surfaces agricoles**

Un des enjeux du secteur agricole est de maîtriser la concurrence entre l'agriculture et l'artificialisation des sols, notamment l'urbanisation et le développement d'infrastructures. Entre 2000 et 2010, ce sont près de 900 ha de surfaces agricoles qui ont été perdus au profit de l'urbanisation sur votre territoire.

### **Enjeu 3.3 : augmenter la capacité de séquestration carbone du territoire**

La préservation d'espaces naturels et agricoles participe également à la séquestration naturelle du carbone, contribuant à diminuer la quantité de CO<sub>2</sub> atmosphérique et influant donc sur le climat.

La préservation et l'amélioration des boisements et massifs forestiers sont d'autant plus importantes que ces derniers ont une fonction de puits de carbone.

Le stockage du carbone par l'agriculture sera d'autant plus performant qu'il restera des prairies (lien avec le maintien de l'élevage), des éléments de biodiversité (haies et bosquets, y compris en zone viticole) et que les sols nus seront limités (lien avec les inter-rangs des vignes en forte pente).

### **Enjeu 3.4 : prendre en compte l'enjeu de la ressource en eau**

Les orientations ci-dessus, favorables pour le bilan carbone, le sont aussi pour la ressource en eau puisqu'elles entraînent moins de ruissellement et une meilleure alimentation des nappes souterraines. De plus, le maintien et le développement de certaines productions telles que l'arboriculture et le maraîchage contribuent également à la préservation de la ressource en eau.

### **Enjeu 3.5 : porter une gestion durable de la forêt**

Le taux de boisement et la productivité des forêts du territoire sont très hétérogènes du fait des contrastes liés au relief, à la géologie et à l'occupation du sol.

Au vu des pressions agricoles et urbaines subies par les milieux forestiers, qui se traduisent par des défrichements massifs, le PCAET peut encourager des actions garantes de la préservation et de l'amélioration de la forêt et de ses enjeux (protection de la biodiversité et de l'eau, stockage carbone, production économique...).

Le PCAET pourra également veiller à la maîtrise du développement de la filière bois énergie. En effet, il est essentiel de favoriser une production locale de bois respectant les règles de gestion durable de la forêt pour permettre sa croissance. Cela permettrait, de plus, de limiter l'impact des transports de bois d'importation en termes de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre.

Le développement de la filière bois énergie doit respecter la hiérarchie des usages du bois, qui prône en premier lieu la production de bois d'œuvre, puis de bois industrie et en dernier lieu le bois énergie.

## **4 – Thématique : Industrie**

Le volet industriel occupe une place stratégique dans l'économie et l'organisation de votre territoire, avec une concentration des sites économiques d'importance le long de la vallée du Rhône.

Votre PCAET peut s'interroger sur les adaptations nécessaires de l'industrie au regard des exigences environnementales et des enjeux liés au changement climatique : rénovation thermique et sobriété des bâtiments, optimisation des procédés industriels, amélioration de la gestion de la ressource en eau, développement des synergies industrielles, réduction de la part des énergies fossiles en tant que combustible...

La valorisation de la chaleur fatale constitue un enjeu stratégique pour l'industrie. Elle permet d'augmenter les performances énergétiques des procédés et des sites, et de réduire les impacts environnementaux qui leur sont associés (source : Ademe).

## 5 – Thématique : Déchets

Concernant le secteur des déchets, Vienne Condrieu Agglomération dispose de l'ensemble de la compétence prévention et gestion des déchets.

De nombreux efforts ont déjà été engagés pour impliquer les acteurs locaux (habitants, entreprises) dans la réduction à la source des déchets, l'optimisation de la collecte ainsi que la valorisation et le traitement des déchets.

Dans un contexte de développement de la méthanisation et d'obligation du tri à la source des biodéchets (prévue d'ici 2025), le PCAET constitue une opportunité pour multiplier les initiatives afin de promouvoir la valorisation des déchets au travers de la production d'énergies renouvelables.

## 6 – Thématique : Énergies renouvelables

S'il est toujours utile de rappeler que la première énergie du futur est celle que l'on ne consomme pas, il est également important de prévoir l'avenir en travaillant au développement des énergies renouvelables.

Or, les données de l'ORCAE montrent que la production d'énergies renouvelables (EnR) sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération est faible puisque, en 2015, la part des EnR dans la consommation d'énergie finale du territoire ne représente que 8 %, soit 250 000 MWh.

Pour augmenter la production d'EnR et devenir territoire à énergie positive (TEPOS), Vienne Condrieu Agglomération présente des potentialités intéressantes. Les chiffres de l'ORCAE montrent un potentiel important de production d'EnR dans les filières solaire thermique, photovoltaïque et méthanisation.

### **Enjeu 6.1 : définir une stratégie de développement des énergies renouvelables, à court, moyen et long terme**

Le PCAET, dès sa partie diagnostic, doit définir les potentiels de chacune des énergies renouvelables et en proposer un développement opérationnel.

Une stratégie de développement sera attendue afin de répondre aux objectifs, en prenant en compte des horizons temporels de court, moyen et long terme.

Les différents enjeux seront intégrés à la réflexion (urbanisme, environnement, paysage, patrimoine...).

### **Enjeu 6.2 : éviter le développement du solaire photovoltaïque en surface agricole**

Concernant l'énergie photovoltaïque solaire, le PCAET doit orienter le développement de la filière notamment pour cibler les lieux privilégiés d'implantation : bâti, ombrière de parking, sol... Concernant le potentiel au sol, il doit être principalement étudié sur les friches et délaissés – surfaces actuellement éligibles au cahier des charges des appels d'offre de la Commission de Régulation de l'Énergie – plutôt que sur les surfaces agricoles.

### **Enjeu 6.3 : identifier un besoin d'acculturation en matière de méthanisation**

L'évolution dynamique engagée concernant la méthanisation sur le territoire pourrait être valorisée dans votre PCAET. En effet, les projets d'unités de méthanisation se confrontent souvent à des oppositions locales fortes qui trouvent leur fondement, la plupart du temps, dans une méconnaissance de cette activité.

Le soutien de votre collectivité à cette filière en communiquant, dans un premier temps, sur ses atouts et en objectivant ses impacts permettrait de favoriser la concrétisation de projets d'unités de méthanisation.



## 7 – Thématique : Adaptation au changement climatique et préservation de la ressource en eau

D'après les éléments fournis par le GIEC, quelles que soient les actions d'atténuation mises en œuvre, il y aura un changement climatique, conséquence des GES déjà émis. Il est donc nécessaire pour les territoires de s'adapter aux effets de ce changement climatique.

Au titre des constats faits sur votre territoire, on peut retenir les éléments suivants :

Sur la période 1953-2017, les températures moyennes annuelles ont augmenté de +2,1 °C sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération (source : station Météo France située à Lyon-Bron).

Le nombre de journées estivales où la température maximale dépasse les +25 °C a augmenté de +21 jours entre les périodes 1957-1986 et 1987-2016.

Sur cette même période, le bilan hydrique annuel, calculé par la différence entre les précipitations et une estimation de l'évapotranspiration, a diminué de -99,9 mm.

Ces dernières années, le territoire a subi plusieurs périodes de sécheresse impactant aussi bien les eaux superficielles que souterraines, et ces épisodes tendent à devenir de plus en plus fréquents.

La grande nappe des 4 vallées est en sécheresse depuis près de trois ans : très sollicitée, elle met du temps à se recharger car elle possède une forte inertie et est peu réactive aux pluies (situation qui ne s'améliore pas avec le changement climatique et les modifications du régime pluviométrique).

L'élaboration de votre PCAET est une bonne opportunité pour renforcer la vigilance concernant la préservation de la ressource en eau, enjeu majeur de l'avenir de votre territoire.

Plusieurs actions ont déjà été engagées sur votre territoire dans le cadre de programmes et schémas existants :

Vienne Condrieu Agglomération fait partie du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée Corse. Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE, validé en janvier 2019) prévoit un programme d'actions pour réduire la consommation d'eau (amélioration des rendements des réseaux, substitution de ressources...) et tendre vers le bon état des masses d'eau.

La partie Iséroise de votre territoire est concernée par le projet agro-environnemental et climatique (PAEC) des 4 vallées visant à encourager les changements de pratiques agricoles nécessaires pour répondre aux enjeux agro-environnementaux identifiés sur le territoire dans le but d'améliorer le fonctionnement naturel des rivières et la qualité des eaux superficielles et souterraines.

Si de nombreuses actions ont d'ores et déjà été initiées sur votre territoire pour s'inscrire dans une dynamique de développement durable, votre PCAET doit vous permettre de les pérenniser, les développer et les compléter à partir des éléments de diagnostic de votre territoire.

Pour aller au-delà des actions déjà engagées, vous pourrez vous appuyer sur le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC 2). Mis en place sur la période 2018-2022, son objectif général est de mettre en œuvre les actions nécessaires pour adapter, d'ici 2050, les territoires français aux changements climatiques régionaux attendus.

Ainsi, s'il n'y a pas de lien réglementaire spécifique entre ces deux documents, le PCAET pourra néanmoins se référer aux orientations et actions du PNACC 2 pour répondre aux enjeux de vulnérabilité identifiés sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération, en lien avec la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité.